

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande du Distributeur relative à l'approbation du contrat de service d'intégration éolienne découlant de l'appel d'offres A/O 2015-02 (Dossier R-3965-2016)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) a déposé à la Régie de l'énergie (la **Régie**), le 15 mars 2016, une demande afin d'obtenir l'approbation du contrat de service d'intégration éolienne (le **Contrat**) intervenu le 15 janvier 2016 entre le Distributeur et Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité (le **Producteur**).

Le Contrat découle de l'appel d'offres A/O 2015-02 lancé le 17 juillet 2015, visant l'acquisition d'un service d'intégration éolienne conforme aux caractéristiques approuvées par la Régie dans sa décision D-2015-014 (dossier R-3848-2013) rendue le 27 février 2015. Le service d'intégration éolienne (le **Service**) doit débiter le 1^{er} septembre 2016 et le Contrat a une durée de trois ans.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5^e) et 74.2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la *Loi*). Le Distributeur propose qu'elle soit traitée par voie de consultation.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation. La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires, avec copie au Distributeur, au plus tard le **13 mai 2016 à 12 h**. Le Distributeur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **20 mai 2016 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Distributeur, les documents afférents, la *Loi*, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le *Règlement sur les conditions et les cas où la conclusion d'un contrat d'approvisionnement par le distributeur d'électricité requiert l'approbation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca